



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mercredi 12 mars 2025 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 6 468 906 Chemin de la Martine, Zone H-30

Nature et effet :

- Permettre le morcellement du lot 6 468 906 chemin de la Martine en deux lots distincts dont un de des lots créé aura un frontage au chemin d'une largeur de 15 mètres alors que la norme applicable, via l'article 4.3.2, tableau 2, lot non desservis du règlement de lotissement #583 stipule que la largeur minimale de la ligne avant – frontage- d'un lot est de 50 mètres.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 21^{ème} jour de février 2024

Stéphane Simard, directeur-général, sec.-très.